

Institut Saint-Simon

Avenue du Général De Croutte
31 100 Toulouse
Tél. : 05.61.19.09.49/Fax : 05.61.19.09.40
Site : www.institutsaintsimon.com
E-mail : accueil.institutsimon@arseaa.org



DOSSIER de CANDIDATURE

Formation de Moniteur d'Atelier Session 2010/2011

A renvoyer à l'Institut Saint-Simon Toulouse
Avant le 26 mars 2010

Candidat :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance

Adresse :

Tel domicile :

Portable :

Mail :

N° sécurité sociale

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Photo
à
coller ici

Autorisez-vous la diffusion de votre n° de tél portable et adresse mail auprès de
l'Association des élèves OUI NON

Etablissement employeur :

Dénomination :

Adresse :

Tel : Fax : Mail :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

Réservé au Centre de Formation :

ID convention :

GROUPE :

Lieu :

Période de formation :

Situation à l'entrée en formation :

Total nombre d'heures :

Changement de situation et date :

Réservé au Centre de Formation :

SUIVI DU DOSSIER DU STAGIAIRE

Documents:

- Le formulaire d'inscription complété et signé
La photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport en cours de validité),
4 photos d'identité (portant votre nom au dos) dont une à coller sur le dossier de candidature
2 enveloppes timbrées au tarif normal, libellées à votre adresse, format 25 x 17
La copie de vos diplômes professionnels (pour les diplômes étrangers, une attestation d'équivalence),
Les certificats de travail attestant les années de pratique professionnelle dans le métier de base
Une lettre de motivation,
Un certificat des vaccinations obligatoires: DT - polio - BCG
L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou SST)
Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEEA- INSTITUT SAINT-SIMON :
- Les frais de dossier : 27 € - Les frais d'admission : 84 €

* Pour les salariés :

- L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe), précisant obligatoirement :
* la nature du contrat de travail et le poste occupé.
* la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
* les périodes de date à date (pour les CDD et contrats aidés)
* le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation
La photocopie du contrat de travail et de la prise en charge financière
* Pour les personnes occupant une fonction autre que moniteur d'atelier (AMP, cuisinier, agents de service....)
Attestation de l'employeur certifiant que pendant la formation, elles occuperont un poste de moniteur d'atelier au moins à mi-temps
* Pour les personnes mises en situation professionnelle
L'accord écrit de l'employeur qui accueille

Toutes ces pièces sont à insérer dans la chemise « Dossier d'inscription »

OPCA de l'établissement employeur :

DEVIS délivrés :

Devis 1 fait le : pour quel organisme ?
Devis 2 fait le : pour quel organisme ?
Devis 3 fait le : pour quel organisme ?

Convention de formation : Envoyée le :
Retournée signée

Contrat de formation professionnelle Envoyé le :
Retourné signé

Two empty rectangular boxes for signature return.

Documents administratifs liés aux statuts des élèves :

- ♦ CIF Prise en charge OPCA
♦ Autre contrat :
- lequel :
- durée :
- renouvellement :

Two empty rectangular boxes for signature return.

SI ABANDON : lettre reçue le :

En cas de REDOUBLEMENT

1ère année : Avenant convention envoyé le :

2ème année : Avenant convention envoyé le :

OBSERVATIONS (lors de la rentrée administrative et suivi)

Retourné signé []
Retourné signé []

Institut
Saint-Simon

Avenue du Général De Crouette
31 100 Toulouse
Tél. : 05.61.19.09.49/Fax : 05.61.19.09.40
Site : www.institutsaintsimon.com
E-mail : accueil.institutstimon@arseaa.org



FORMATION DE MONITEUR D'ATELIER
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE :

ETAT CIVIL

NOM d'usage : **Prénom:**

NOM de naissance :

Date et lieu de naissance :/...../..... à **Sexe :** M F

Département ou Pays de naissance : **Nationalité :**
.....

(si vous êtes étranger, copie certifiée conforme par la structure du titre vous autorisant à exercer une activité professionnelle)

Situation de famille

marié célibataire concubinage PACS veuf(ve) séparé(e) divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Profession des parents : père : mère :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : **Prénom :**

Adresse :
.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Portable :**



SCOLARITE

CLASSE FREQUENTEE	ANNEE	DIPLOME OBTENU
1er CYCLE 6ème 5ème 4ème 3ème		
2ème CYCLE 2de 1ère Terminale*		*Veuillez préciser la série du baccalauréat
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		

Date de sortie du système scolaire :

Avez-vous interrompu vos études pendant plus d'un an pour travailler ?

OUI NON

ACTIVITES PROFESSIONNELLES (antérieures à votre situation actuelle)

Indiquez, avec précision, quelles ont été vos activités professionnelles depuis le moment où vous avez commencé à travailler jusqu'à maintenant

NATURE DE L'ACTIVITE FONCTION EXERCEE	LIEU DE TRAVAIL ORGANISME EMPLOYEUR	DATES



SITUATION ACTUELLE

- **Demandeur d'emploi :** Oui Non

- Inscrit à l'ANPE depuis le
- N° d'inscription à l'ANPE :
- Rémunéré par l'Assedic depuis le :
pour une durée de :
- Vous n'êtes plus indemnisé par l'Assedic depuis le :
- Vous êtes bénéficiaire du RMI : Oui Non
- Partenaire ayant orienté le candidat : (ANPE, ASSEDIC...)

Joindre les justificatifs de votre situation

- **Salarié :** Oui Non

- **Autre situation :**

Précisez :
.....
.....
.....

- **Pour les salariés :**

EMPLOYEUR: Nom ou raison sociale :

Adresse :
.....

..

Téléphone : **Fax :**

E-mail :

Personne à contacter, chargée du dossier :

Convention Collective :

OPCA : Unifaf Uniformalion Formahp Agefos
 Autre : précisez :

Adresse exacte de facturation :
.....

- Fonction exercée dans l'établissement :
- Nature du contrat : précisez (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, contrat aidé,..)
.....
- Date d'entrée dans l'Etablissement :
- Date de fin de contrat : (si temporaire)
- Travaillez-vous à temps complet ? Oui Non



- Si non, quel est votre temps de travail, par semaine :

Participez-vous aux frais de financement de votre formation ? Oui Non

DESCRIPTION DETAILLEE DE VOTRE EMPLOI ACTUEL, en fonction de vos diplômes professionnels :

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables (art. 22 -II de la loi 68-690 du 31/07/68). Je me porte candidat(e) à l'entrée en formation de Moniteur d'Atelier session 2010/2011.

Fait à le

Signature du stagiaire



**PROCEDURE D'ADMISSION
FORMATION
DE MONITEUR D'ATELIER 2^{ème} classe (M.A.)**

Rentrée octobre 2010

**Date limite de dépôt des dossiers :
Le 26 mars 2010**

« Le Moniteur d'Atelier est un professionnel du travail social qui exerce son métier auprès de publics accueillis dans les dispositifs des secteurs sanitaire, social ou médico-social. Il participe aux missions institutionnelles au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et d'un réseau socio-économique. Son expérience et sa formation lui permettent de mettre en œuvre des actions de proximité visant la promotion de la personne. Le plus souvent en situation de groupe, le Moniteur d'Atelier utilise un support technique comme médiation dans un contexte de travail, productif ou créatif ».
(Définition de la commission nationale des ETS-MA CAFOR du 28 mars 2002).

I - CONDITIONS GENERALES

Depuis avril 1987 existe un "Certificat de Qualification à la Fonction de Moniteur d'Atelier 2ème classe" (Arrêté du 9.04.87 et convention du 10/06/87), de niveau V

La formation est assurée par : **l'Institut Saint-Simon : Site de Toulouse**
Avenue du Général de Croutte - 31100 TOULOUSE

II – CONDITIONS D'ADMISSION

1 - Avoir effectué une formation technique sanctionnée par :

- un C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- ou un B.E.I. (Brevet d'Etudes Industrielles)
- ou un diplôme équivalent de l'enseignement technologique (le CAFME - Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur Educateur - et le DEES - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - sont des diplômes de l'enseignement technologique)

. Avoir 5 années d'expérience professionnelle

ou avoir 3 années d'expérience professionnelle, si vous êtes :

- en possession d'un B.E.I ou B.T.S. dans le métier de base.
- en cours de demande de VAE pour ces diplômes (validation des acquis de l'expérience)

2 - Avoir déposé un dossier d'inscription complet dans les délais prévus

3 - Avoir satisfait à des épreuves d'admission permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation.

4 - La formation est ouverte :

- aux moniteurs d'atelier en poste (salariés ou mis en situation professionnelle),
- ou aux personnes occupant une autre fonction (AMP, cuisinier, agents de service....) **sous la condition que pendant la formation, elles occuperont un poste de moniteur d'atelier au moins à mi-temps (joindre attestation de l'employeur).**

- **Pour les salariés, avoir l'accord de l'employeur** pour suivre la formation de Moniteur d'Atelier durant la période considérée.
- **Pour les personnes mises en situation professionnelle**, avoir l'accord écrit d'un employeur qui l'accueille en situation professionnelle durant la durée de la formation (fournir l'attestation).

III – EPREUVES D'ADMISSION

Le centre de formation organise le déroulement et les modalités des épreuves d'admission. Elles ont pour but de vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession et de s'assurer sur le candidat adhère au projet pédagogique de l'Institut Saint-Simon.

Seront convoqués aux épreuves d'admission les candidats dont le dossier est recevable pour la formation de moniteur d'atelier.

Les épreuves comprennent :

- **une épreuve écrite d'admissibilité** d'une durée de 2 h, évaluée par des formateurs, qui consiste en une réflexion sur un thème relatif à un problème de société.
Objectifs : apprécier les aptitudes du candidat à tirer profit de la formation de moniteur d'atelier.
Critères d'appréciation : présentation et structuration du document, appréciation de l'expression écrite, respect de la consigne, capacité à rendre compte de l'élaboration et l'organisation de la pensée au travers de l'écrit, argumentation à partir de faits descriptifs, capacité à prendre de la distance par rapport à la situation rapportée, au travers de l'écrit.
Notation sur 20, coeff 1 – note éliminatoire : 8
- **une épreuve orale d'admission** : entretien individuel d'environ 30 minutes, conduit par un jury composé de formateurs et de professionnels du secteur médico-social, à partir des éléments de présentation apportés par le candidat (motivation, expérience personnelle et professionnelle, connaissance du secteur, réflexion à partir du travail écrit). Le jury disposera du dossier du candidat
Objectifs : apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession et son adhésion au projet pédagogique de l'Institut Saint-Simon
Critères d'appréciation : présentation du candidat, connaissance du travail social et du métier de moniteur d'atelier, argumentation à l'oral
Notation sur 20, coeff 2 – note éliminatoire : 8

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social (ES, EJE, ASS, CESF) sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une commission d'harmonisation des notes est organisée, constituée des membres des jurys et présidée par le Directeur de l'Institut Saint-Simon ou de son représentant. Cette commission harmonise les résultats, régule les différents points de vue, permet à chaque membre du jury d'argumenter ses propositions d'admission.

La commission d'admission est composée du Directeur de l'Institut Saint-Simon, du responsable de la formation, de formateurs et de professionnels du secteur. Personnes invitées : un représentant de la DRASS, un représentant de l'Education Nationale. Elle atteste de la conformité des épreuves mises en œuvre sous la responsabilité de l'Institut Saint-Simon au présent règlement d'admission et statue sur les cas litigieux ou sur les candidats ayant obtenu la même note. Elle arrête la liste des candidats admissibles en fonction de la note finale obtenue.

Critères permettant de départager les candidats ayant obtenu la même note aux épreuves d'admission :

Lorsque des candidats ont des notes identiques, les membres de la commission départagent les candidats selon les critères suivants :

- 1 – la note de l'entretien la plus élevée
- 2 – la note du dossier la plus élevée
- 3 – la note de l'écrit la plus élevée
- 4 – Dans le dossier, si nécessaire :
 - la durée de l'expérience professionnelle dans le champ social la plus longue
 - la motivation la plus argumentée

Durée de validité de la décision d'admission :

- report possible 3 ans maximum pour absence de financement (demande de CIF en attente)
- report possible 1 an en cas de force majeure (maladie, maternité, demande motivée)
 - ⇒ Toute demande de report doit faire l'objet d'une demande écrite annuelle, accompagnée d'un justificatif.

Obligation de repasser la sélection après 3 ans.

L'inscription dans le centre de formation ne sera définitive qu'après la notification d'un résultat positif aux épreuves d'admission (liste arrêtée par la commission d'admission composée du directeur de l'établissement, du responsable de la formation et d'un professionnel) et une confirmation écrite du candidat

IV – LA FORMATION

Organisation et durée de la formation :

- **400 h de théorie**, réparties sur 12 semaines en centre de formation,
- **800 h (6 mois) de stage pratique** (dans l'établissement d'emploi pour les salariés et établissement d'accueil pour les personnes mises en situation professionnelle).

Soit un total de 1 200 heures.

La formation théorique se décompose en quatre domaines de formation :

DF 1 : <i>Accompagnement social et éducatif spécialisé</i>	200 h
DF 2 : <i>Conception et conduite d'un projet éducatif spécialisé :</i> <i>Organisation de l'environnement d'apprentissage et de production</i>	50 h
DF 3 : <i>Communication professionnelle :</i> <i>Travail en équipe pluriprofessionnelle</i>	75 h
DF 4 : <i>Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles</i> <i>Implication des les dynamiques institutionnelles</i>	75 h

V – SANCTION DE LA FORMATION

La formation prépare au :

Certificat de Qualification à la Fonction de Moniteur d'Atelier 2^{ème} classe (C.Q.M.A.), niveau V.

Selon l'article 8 de l'arrêté du 18 mai 2009, les moniteurs d'ateliers titulaires du CQMA peuvent bénéficier d'un allègement de formation, sur leur demande, décidé par une Commission d'allègement selon des critères définis à l'avance.

VI – COUTS DE LA FORMATION

Frais de dossier : 27 €

Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas. Ils ne seront pas remboursés

Frais d'admission : 84 €

Un candidat ne peut pas être inscrit aux épreuves d'admission s'il n'a pas acquitté les frais d'admission au préalable, par chèque ou en espèces (pas de paiement employeur sur facture)

L'encaissement par l'Institut Saint-Simon se fera à la date butoir d'inscription.

Les frais de sélection restent acquis, en cas d'absence aux épreuves. A noter qu'en cas d'échec ou de réussite aux épreuves d'admission, la totalité des sommes est retenue

Frais de formation 2010-2011 : 4 600 €

Les frais de formation seront facturés par l'Institut Saint-Simon :

- pour partie au 31 décembre
- pour le solde, à la fin de la formation.

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation. Ces personnes ne seront pas présentées au diplôme préparé.

- Une caution de **50 €** pour l'utilisation de la bibliothèque, (chèque impérativement émis par le stagiaire), sera demandée lors du premier regroupement.

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans les dossiers d'inscription
- le règlement financier des frais d'admission

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la notification écrite d'un résultat positif aux épreuves d'admission
- le retour du bulletin réponse confirmant la demande d'inscription
- le retour de la convention ou du contrat de formation professionnelle signé
- la signature du règlement intérieur.

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Date limite de dépôt des dossiers :
Le 26 mars 2009**

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété et signé**
- La photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport en cours de validité)**
- 4 photos d'identité** (portant votre nom au dos) dont une à coller sur le dossier de candidature
- 2 enveloppes timbrées au tarif normal, libellées à votre adresse, format 25 x 17**
- La copie de vos diplômes professionnels** (pour les diplômes étrangers, une attestation d'équivalence)
- Les certificats de travail attestant les années de pratique professionnelle dans le métier de base**
- Une lettre de motivation**
- Un certificat des vaccinations obligatoires:** DT – polio – BCG
- L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou SST)
- Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEAA-INSTITUT SAINT-SIMON :
 - Les frais de dossier : 27 €
 - Les frais d'admission : 84 €

*** Pour les salariés :**

- L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe)***, précisant obligatoirement :
 - * la nature du contrat de travail et le poste occupé.
 - * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
 - * les périodes de date à date (pour les CDD et contrats aidés)
 - * le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

- La photocopie du contrat de travail et de la prise en charge financière***

*** Pour les personnes occupant une fonction autre que moniteur d'atelier** (AMP, cuisinier, agents de service....)

- Attestation de l'employeur certifiant que pendant la formation, elles occuperont un poste de moniteur d'atelier au moins à mi-temps***

*** Pour les personnes mises en situation professionnelle**

- L'accord écrit de l'employeur qui accueille***

Toutes ces pièces sont à insérer dans la chemise « Dossier d'inscription »

Les personnes non admises qui souhaitent récupérer les pièces constitutives de leur dossier d'inscription doivent :

- soit adresser une demande accompagnée d'une enveloppe grand format à leur adresse, timbrée au tarif en vigueur (lettre 5-100g)
- soit venir à l'Institut Saint-Simon

Les dossiers seront détruits dans un délai de 3 mois après affichage des résultats de l'admission.

CALENDRIER de l'admission en formation

Dépôt des dossiers	le 26 mars 2010
Journée collective d'information	le 16 avril 2010
Epreuves d'admission	le 30 avril 2010
Publication des résultats	le 4 mai 2010

DECRET N°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

**AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR /
ATTESTATION D'EMPLOI**

(A compléter par l'employeur)

Je, soussigné.....

Directeur ou Responsable de l'établissement :

.....

Adresse :

.....

Autorise :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

à suivre la formation de Moniteur d'Atelier **du** **au**

Cette formation se déroulera dans le cadre :

• d'un Contrat à Durée Indéterminée

• d'un Contrat à Durée Déterminée
Durée de date à date :

Autres contrats :

Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation

• autre contrat (précisez).....
Durée de date à date :

Dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à :h /



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR :

Année 2010/11 :

- Plan de formation
- CIF
- Autre (précisez)

(cocher la case correspondante SVP)

Merci de préciser l'adresse de facturation :

.....

En cas de financement autre que le plan de formation de l'entreprise, veuillez joindre une photocopie de la prise en charge :

- de l'OPCA (en cas de CIF, contrat de professionnalisation...)

- Autorisation ferme (financement acquis)
 - En attente de financement
- (dans ce cas, renvoyer la feuille rose jointe, au plus tard avec la convention de formation, avant l'entrée du stagiaire en formation)

(cocher la case correspondante SVP)

Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.

Fait à, le

Signature du stagiaire

Cachet et signature de l'employeur



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

AUTORISATION FERME DE L'EMPLOYEUR FINANCEMENT ACQUIS

*A compléter par l'employeur et à renvoyer avant l'entrée en formation avec les photocopies
des prises en charge*

Je, soussigné.....

Directeur ou Responsable de l'établissement :

.....

Adresse :

.....

Autorise :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

à suivre la formation de Moniteur d'Atelier **du** **au**

Cette formation se déroulera dans le cadre :

- d'un Contrat à Durée Indéterminée
- d'un Contrat à Durée Déterminée
Durée de date à date :

Autres contrats :

Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation

- autre contrat (précisez).....
Durée de date à date :

Dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à :h /



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR :

Année 2010/11 :

- Plan de formation
- CIF
- Autre (précisez)

(cocher la case correspondante SVP)

Merci de préciser l'adresse de facturation :

.....
.....

En cas de financement autre que le plan de formation de l'entreprise, veuillez joindre une photocopie de la prise en charge :

- de l'OPCA (en cas de CIF, contrat de professionnalisation...)

Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.

Fait à, le

Signature du stagiaire

Cachet et signature de l'employeur



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen